Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/04/2026 - B2026/004196 - 1991 B 00393 - 382 069 037 - C SERRAND

C. SERRAND
Société par actions simplifiée au capital de 107 500 euros
Siège social : 12, Rue de la Bienne - 01590 DORTAN

382 069 037 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 722 651,00 euros ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable de l'exercice	722 651,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit un montant brut de 160 euros par action	400 000,00 euros
Le solde Affecté en totalité au compte "autres réserves".	322 651,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève, pour les 875 actions concernées, à 140 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève, pour les 1 625 actions concernées, à 260 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera affecté conformément à l'article 13-3 des statuts, soit au profit des titulaires d'actions en pleine propriété ou, s'agissant des actions démembrées, au bénéfice de l'usufruitier.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

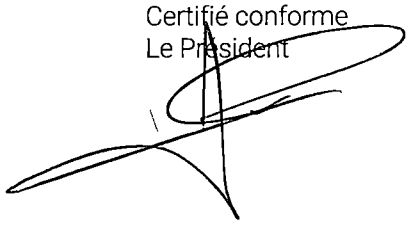
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

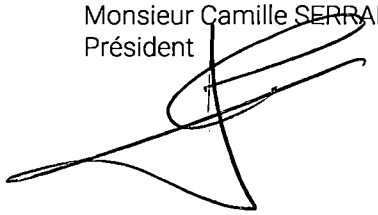


C. SERRAND
Société par actions simplifiée au capital de 107 500 euros
Siège social : 12, Rue de la Bienne - 01590 DORTAN

382 069 037 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Copie certifiée conforme
Monsieur Camille SERRAND
Président



① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 12 RUE DE LA BIENNE 01590 DORTAN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 2 0 6 9 0 3 7 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/03/2025 Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 239	AG 22 963	276
		Fonds commercial (1)	AH	90 000	AI	90 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	409 704	AO 73 379	336 326
		Constructions	AP	1 779 616	AQ 944 818	834 797
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 091 380	AS 6 383 987	4 707 392
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 397 752	AU 1 769 962	627 790
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	447 783	CV 11 000	436 783
		Créances rattachées à des participations	BB	53 330	BC	53 330
		Autres titres immobilisés	BD	658 189	BE	658 189
		Prêts	BF	12 100	BG	12 100
		Autres immobilisations financières*	BH	25 000	BI	25 000
		TOTAL (II)	BJ	16 988 093	BK 9 206 109	7 781 984
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	42 214	BM	42 214
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	2 271 201	BU	2 271 201
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 103 551	BY 71 942	3 031 609
		Autres créances (3)	BZ	161 216	CA	161 216
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	450 000	CE	450 000
		Disponibilités	CF	710 392	CG	710 392
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	77 257	CI	77 257
		TOTAL (III)	CJ	6 815 831	CK 71 942	6 743 889
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	23 803 924	1A 9 278 051	14 525 873

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP — (3) Part à plus d'1 an : CR 86 917

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐*

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 107 500)		DA	107 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	12 188
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	5 313 449
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	722 651
	Subventions d'investissement		DJ	437 479
	Provisions réglementées *		DK	1 365 122
	TOTAL (I)		DL	7 958 389
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 723 683
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 804 031
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 374 016
	Dettes fiscales et sociales		DY	636 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	29 409
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	6 567 484
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14 525 873

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 663 162
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	81 305

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	4 133 611	5 088 571		9 222 182
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services *	FG / FH / FI	5 820 721			5 820 721
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	9 954 331	5 088 571		15 042 902
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				3 302
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)	FP				97 260
	Autres Produits (1) (11)	FQ				2 502
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				15 145 966
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS				6 553 187
	Variation de stocks (marchandises) *	FT				-520 783
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU				437 230
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *	FV				-10 813
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				4 548 337
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				280 559
	Salaires et traitements *	FY				1 537 400
	Charges sociales (10)	FZ				528 149
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) * HS	GA				872 573
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				11 736
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				1 175
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				14 238 749
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				907 216
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				44 756
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				26 794
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				71 550
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				100 432
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				100 432
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				-28 882
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				878 335

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	52 608
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	60 853
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	113 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	74 249
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	74 249
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	39 211
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	194 895
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 330 976
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 608 325
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	722 651

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	7 200
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	180 698
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	12 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	95 405
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATION REPRISE AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	38 424	45 563
DOTATION REPRISE DES PROVISIONS REGLEMENTEES	35 333	15 290
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT		52 608
DOTATIOM AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	493	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total est de 14 525 872.72 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 722 651.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial a une durée de vie non limitée, il n'est pas amorti.
Une dépréciation du fonds de commerce est constatée lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur est durable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Constructions	20 à 30 ans
- Agenct/Aménagt constructions	4 à 15 ans
- Installations techniques	10 ans
- Mat.et outillage industriel	3 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Mat.bureau/informatique	2 à 4 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.
Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
A la date de clôture, il a été apprécié, en considérant les informations internes et externes à disposition, l'existence d'actifs ayant perdu de la valeur.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés en fonction du prix moyen d'achat.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat sans intégration de frais accessoires.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX ET PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Le tableau 2056 décrit l'état de ces provisions.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle des comptes : 10.815 euros hors taxes

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite n'ont pas été provisionnés en comptabilité.
Le montant de cet engagement est pris en charges par une assurance contractée auprès d'ABEILLE ASSURANCES.

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	115 151	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	347 002	KH		KI	62 702
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	5 071
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	1 628 048	KN		KO	148 647
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3 675 000]		KS	10 405 483	KT		KU	723 517
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	252 092	KW		KX	11 178
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	1 740 413	KZ		LA	301 209
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	106 158	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	5 320	LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	14 484 516	LO		LP	1 252 324
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	501 059	8V		8W	54
	Autres titres immobilisés		IP	358 189	IR		IS	300 000
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	25 000	IU		IV	12 100
		TOTAL IV	LQ	884 248	LR		LS	312 154
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	15 483 914	ØH		ØJ	1 564 478

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 912	LW	113 239	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	409 704	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5 071	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	2 150	ME	1 774 545	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	37 620	MK	11 091 380	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	263 270	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 041 622	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	13 298	MT	92 860	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	5 320	NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
		TOTAL III	IY		NG	58 388	NH	15 678 452	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	501 113	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	658 189	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	37 100	2G
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 196 402	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	60 299	ØL	16 988 093	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	24 347	PF	527	PG	1 912	PH	22 963
TOTAL I		RK	24 347	RM	527	RN	1 912	RO	22 963
Terrains		PI	52 002	PJ	21 377	PK		PL	73 379
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	14	PO		PQ	14
	Sur sol d'autrui	PR	854 337	PS	92 617	PT	2 150	PU	944 804
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 847 619	QA	573 988	QB	37 620	QC	6 383 987
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	168 930	QE	18 323	QF		QG	187 253
	Matériel de transport	QH	1 351 481	QI	153 274	QJ		QK	1 504 755
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	78 305	QM	12 946	QN	13 298	QO	77 954
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 352 675	QV	872 539	QW	53 068	QX	9 172 146
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	8 377 021	ØP	873 066	ØQ	54 979	ØR	9 195 108

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7	6 901	R8		R9		S1		S2		S3		S4	6 901
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	6 622	T4		T5	8 941	T6		T7	11 492	T8	40 693	T9	-36 622
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	13 523	X3		X4	8 941	X5		X6	11 492	X7	40 693	X8	-29 721
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	13 523	NQ		NR	8 941	NS		NT	11 492	NU	40 693	NV	-29 721
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	22 464	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	52 185	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	-29 721				

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	468 489	TG	35 333	TH	15 290	TI	488 532	
	Amortissements dérogatoires	3X	883 729	TM	38 424	TN	45 563	TO	876 590	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 352 218	TS	73 757	TT	60 853	TU	1 365 122	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	11 000	9V		9W		9X	11 000	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	62 061	6U	11 736	6V	1 855	6W	71 942	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	73 061	TY	11 736	TZ	1 855	UA	82 942	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 425 279	UB	85 493	UC	62 708	UD	1 448 064	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	11 736	UF	1 855			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	73 757	UK	60 853			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	53 330	UM		UN	53 330
	Prêts (1) (2)	UP	12 100	UR		US	12 100
	Autres immobilisations financières	UT	25 000	UV		UW	25 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	86 917				86 917
	Autres créances clients	UX	3 016 635		3 016 635		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	328		328		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	101 828		101 828		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 220		2 220		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 341		55 341		
Charges constatées d'avance		VS	77 257		77 257		
TOTAUX		VT	3 432 455	VU	3 255 108	VV	177 347
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	81 305	81 305		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 642 378	738 056	1 870 911	33 411
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 374 016	1 374 016		
Personnel et comptes rattachés		8C	330 670	330 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	142 656	142 656		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	102 912	102 912		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 669	27 669		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 437	32 437		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 804 031	1 804 031		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 409	29 409		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	6 567 484	VZ 4 663 162	1 870 911	33 411
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	297 819
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	584 388	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	77 257
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**77 257**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	135 316
Autres créances	56 922
Disponibilités	8 614
TOTAL	**200 852**

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 587
Emprunts et dettes financières divers	56 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 247
Dettes fiscales et sociales	338 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	675
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**685 002**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500.00	43.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 500.00	43.00

G.B.H.
1 Espace Charles de Gaulle
01100 OYONNAX

C.SERRAND

Société par actions simplifiée au capital de 107 500 €
Siège social : 12 rue de la Bienne, 01590 DORTAN
R.C.S : Bourg-en-Bresse 382 069 037

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2025

A l'assemblée générale de la société C.SERRAND

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée C.SERRAND relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous vous informons par ailleurs que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur la réalité et l'évaluation des dettes fournisseurs et des créances clients ainsi que sur leurs dénouements post clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

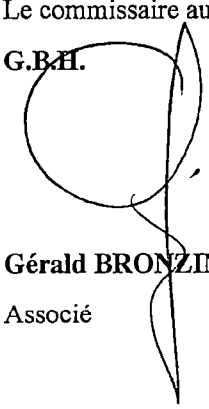
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oyonnax, le 15 septembre 2025

Le commissaire aux comptes,

G.B.H.



Gérald BRONZINA

Associé

BILAN

ACTIF	Valeurs au 31/03/25			Valeurs au 31/03/24
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	23 239.00	22 962.52	276.48	803.95
Fonds commercial (1)	90 000.00		90 000.00	90 000.00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	409 704.16	73 378.64	336 325.52	295 000.26
Constructions	1 779 615.70	944 818.29	834 797.41	773 710.41
Installations tech., matériel et outillages industriels	11 091 379.79	6 383 987.39	4 707 392.40	4 557 863.56
Autres immobilisations corporelles	2 397 752.15	1 769 961.82	627 790.33	499 946.15
Immobilisations corporelles en cours				5 319.50
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	447 783.00	11 000.00	436 783.00	436 729.00
Créances rattachées à des participations	53 330.00		53 330.00	53 330.00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	658 188.87		658 188.87	358 188.87
Prêts	12 100.00		12 100.00	
Autres immobilisations financières	25 000.00		25 000.00	25 000.00
TOTAL (I)	**16 988 092.67**	**9 206 108.66**	**7 781 984.01**	**7 095 891.70**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	42 213.62		42 213.62	31 401.00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 271 200.83		2 271 200.83	1 750 417.74
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	3 103 551.37	71 942.24	3 031 609.13	3 202 913.80
Autres créances (3)	161 216.05		161 216.05	514 941.40
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	450 000.00		450 000.00	150 000.00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	710 391.97		710 391.97	526 088.39
Charges constatées d'avance (3)	77 257.11		77 257.11	57 512.68
TOTAL (II)	**6 815 830.95**	**71 942.24**	**6 743 888.71**	**6 233 275.01**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**23 803 923.62**	**9 278 050.90**	**14 525 872.72**	**13 329 166.71**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)	*86 917.00*			*75 892.00*

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

BILAN

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

PASSIF	Valeurs au 31/03/25	Valeurs au 31/03/24
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 107 500.00)	107 500.00	107 500.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	12 187.94	12 187.94
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 313 448.77	6 006 335.18
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**722 651.00**	**307 113.59**
SITUATION NETTE	6 155 787.71	6 433 136.71
Subventions d'investissement	437 479.35	407 802.37
Provisions réglementées	1 365 121.97	1 352 218.48
TOTAL (I)	**7 958 389.03**	**8 193 157.56**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 723 682.76	2 259 431.48
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 804 031.16	865 096.31
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 374 016.38	1 522 851.76
Dettes fiscales et sociales	636 344.06	456 915.84
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		3 060.00
Autres dettes	29 409.33	28 653.76
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**6 567 483.69**	**5 136 009.15**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**14 525 872.72**	**13 329 166.71**
(1) Dont à plus d'un an	*1 [illegible]321.58*	*1 830 176.00*
(1) Dont à moins d'un an	*6[illegible] 162.17*	*3 [illegible]5 833.00*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*8[illegible] 304.98*	*3 [illegible]12.44*
(3) Dont emprunts participatifs		

COMMISSAIRES AUX COMPTES Certifié Conforme

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

	Du 01/04/24 Au 31/03/25	Du 01/04/23 Au 31/03/24	Variation en valeur	Variation en %
Ventes de marchandises *dont à l'exportation : 5 088 571.*	9 222 181.67	9 387 092.28	-164 910.61	-1.76
Production vendue (biens & serv.)	5 820 720.69	5 334 769.78	485 950.91	9.11
Montant net du chiffre d'affaires	**15 042 902.36**	**14 721 862.06**	**321 040.30**	**2.18**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 301.90	6 000.00	-2 698.10	-44.97
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	97 259.68	63 811.39	33 448.29	52.42
Autres produits	2 501.69	935.99	1 565.70	167.28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (1)	**15 145 965.63**	**14 792 609.44**	**353 356.19**	**2.39**
Achats de marchandises	6 553 186.80	6 453 189.22	99 997.58	1.55
Variation de stocks	-520 783.09	309 267.26	-830 050.35	-268.39
Achats de matières premières et autres approvis.	437 229.54	391 905.23	45 324.31	11.57
Variation de stocks	-10 812.62	27 864.12	-38 676.74	-138.80
Autres achats et charges externes	4 548 336.97	4 343 523.06	204 813.91	4.72
Impôts, taxes et versements assimilés	280 558.80	380 470.15	-99 911.35	-26.26
Salaires et traitements	1 537 399.74	1 445 309.92	92 089.82	6.37
Charges sociales	528 148.94	473 336.24	54 812.70	11.58
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immobs : dotations aux amortissements	872 573.37	725 401.54	147 171.83	20.29
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immobs : dotations aux dépréciations				
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur actif circulant : dotations aux dépréc.	11 736.29	11 569.94	166.35	1.44
Dotations aux amortissements et dépréciations — Dotations aux provisions				
Autres charges	1 174.63	1 098.50	76.13	6.93
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) (2)	**14 238 749.37**	**14 562 935.18**	**-324 185.81**	**-2.23**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**907 216.26**	**229 674.26**	**677 542.00**	**295.00**
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
De participation (3)	44 756.00	34 317.48	10 438.52	30.42
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo. (3)		43.44	-43.44	-100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 793.89	9 590.15	17 203.74	179.39
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**71 549.89**	**43 951.07**	**27 598.82**	**62.79**
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	100 431.63	26 906.44	73 525.19	273.26
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**100 431.63**	**26 906.44**	**73 525.19**	**273.26**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-28 881.74**	**17 044.63**	**-45 926.37**	**-269.45**
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)	**878 334.52**	**246 718.89**	**631 615.63**	**256.01**
Produits exceptionnels (VII)	113 460.80	152 907.16	-39 446.36	-25.80
Charges exceptionnelles (VIII)	74 249.32	32 749.46	41 499.86	126.72
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**39 211.48**	**120 157.70**	**-80 946.22**	**-67.37**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	194 895.00	59 763.00	135 132.00	226.11
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**15 330 976.32**	**14 989 467.67**	**341 508.65**	**2.28**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**14 608 325.32**	**14 682 354.08**	**-74 028.76**	**-0.50**
Bénéfice ou Perte	**722 651.00**	**307 113.59**	**415 537.41**	**135.30**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMMISSAIRES AUX COMPTES Certifié Conforme

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total est de 14 525 872.72 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 722 651.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial a une durée de vie non limitée, il n'est pas amorti.
Une dépréciation du fonds de commerce est constatée lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur est durable.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Constructions	20 à 30 ans
- Agenct/Aménagt constructions	4 à 15 ans
- Installations techniques	10 ans
- Mat.et outillage industriel	3 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Mat.bureau/informatique	2 à 4 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.
Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
A la date de clôture, il a été apprécié, en considérant les informations internes et externes à disposition, l'existence d'actifs ayant perdu de la valeur.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



STOCKS

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés en fonction du prix moyen d'achat.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat sans intégration de frais accessoires.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX ET PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Le tableau 2056 décrit l'état de ces provisions.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle des comptes : 10.815 euros hors taxes

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite n'ont pas été provisionnés en comptabilité.
Le montant de cet engagement est pris en charges par une assurance contractée auprès d'ABEILLE ASSURANCES.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	115 151	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	347 002	KH		KI	62 702
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	5 071
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	1 628 048	KN		KO	148 647
CORPORELLES	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3 675 000]	KS	10 405 483	KT		KU	723 517
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	252 092	KW		KX	11 178
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	1 740 413	KZ		LA	301 209
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	106 158	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	5 320	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	14 484 516	LO		LP	1 252 324
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations	8U	501 059	8V		8W	54
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P	358 189	1R		1S	300 000
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	25 000	1U		1V	12 100
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	884 248	LR		LS	312 154
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	15 483 914	ØH		ØJ	1 564 478

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste 1		Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	1 912	LW	113 239	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	409 704	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5 071	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	2 150	ME	1 774 545	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	37 620	MK	11 091 380	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	263 270	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 041 622	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	13 298	MT	92 860	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	5 320	NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	58 388	NH	15 678 452	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	501 113	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	658 189	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	37 100	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 196 402	NL	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	60 299	ØL	16 928 093	Ø2	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié Conforme

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	24 347	PF	527	PG	1 912	PH	22 963
TOTAL I		RK	24 347	RM	527	RN	1 912	RO	22 963
Terrains		PI	52 002	PJ	21 377	PK		PL	73 379
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	14	PO		PQ	14
	Sur sol d'autrui	PR	854 337	PS	92 617	PT	2 150	PU	944 804
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 847 619	QA	573 988	QB	37 620	QC	6 383 987
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	168 930	QE	18 323	QF		QG	187 253
	Matériel de transport	QH	1 351 481	QI	153 274	QJ		QK	1 504 755
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	78 305	QM	12 946	QN	13 298	QO	77 954
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 352 675	QV	872 539	QW	53 068	QX	9 172 146
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	8 377 021	ØP	873 066	ØQ	54 979	ØR	9 195 108

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7	6 901	R8		R9		S1		S2		S3		S4	6 901
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	6 622	T4		T5	8 941	T6		T7	11 492	T8	40 693	T9	-36 622
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	13 523	X3		X4	8 941	X5		X6	11 492	X7	40 693	X8	-29 721
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	13 523	NQ		NR	8 941	NS		NT	11 492	NU	40 693	NY	-29 721
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	22 464	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	52 185	Total général non ventilé (NW+NY)	NZ	-29 721							

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Certifié Conforme SERRAND

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	468 489	TG	35 333	TH	15 290	TI	488 532
	Amortissements dérogatoires	3X	883 729	TM	38 424	TN	45 563	TO	876 590
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 352 218	TS	73 757	TT	60 853	TU	1 365 122
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	11 000	9V		9W		9X	11 000
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	62 061	6U	11 736	6V	1 855	6W	71 942
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	73 061	TY	11 736	TZ	1 855	UA	82 942
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 425 279	UB	85 493	UC	62 708	UD	1 448 064
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	11 736	UF	1 855		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	73 757	UK	60 853		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS C. SERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	53 330	UM		UN	53 330
	Prêts (1) (2)	UP	12 100	UR		US	12 100
	Autres immobilisations financières	UT	25 000	UV		UW	25 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	86 917				86 917
	Autres créances clients	UX	3 016 635		3 016 635		
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	328		328		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	101 828		101 828		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 220		2 220		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 341		55 341		
Charges constatées d'avance		VS	77 257		77 257		
TOTAUX		VT	3 432 455	VU	3 255 108	VV	177 347
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	81 305	81 305		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 642 378	738 056	1 870 911	33 411
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 374 016	1 374 016		
Personnel et comptes rattachés		8C	330 670	330 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	142 656	142 656		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	102 912	102 912		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 669	27 669		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 437	32 437		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 804 031	1 804 031		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 409	29 409		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	6 567 484	VZ 4 663 162	1 870 911	33 411
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VE	297 819
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	584 388	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

CSOEC Certifié Conforme

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	77 257
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**77 257**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	135 316
Autres créances	56 922
Disponibilités	8 614
TOTAL	**200 852**

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

SAS C. SERRAND

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 587
Emprunts et dettes financières divers	56 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 247
Dettes fiscales et sociales	338 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	675
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**685 002**

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Certifié Conforme

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500.00	43.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 500.00	43.00

